

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage



53^e Réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 19 – 20 octobre 2022

UNEP/CMS/StC53/Doc.3.2/Rev.1

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET PROGRAMME DE LA RÉUNION

(préparé par le Secrétariat, au 7 octobre 2022)

Résumé:

L'ordre du jour provisoire annoté et le programme de la réunion devraient être lus conjointement avec l'ordre du jour provisoire et les documents (StC52/Doc.3.1/Rev.2).

Cette révision corrige la date de la réunion et la période de référence des points 4 à 8 de la page 4.

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET PROGRAMME DE LA RÉUNION

MERCREDI 19 OCTOBRE 2022

Salle de réunion du haut, AHH, Campus ONU

L'enregistrement débute à 8:00

| Heures | Points de l'ordre du jour | Documents pertinents | Commentaires/ Résultats de la réunion |
|---------------|--|--|--|
| 09:00 – 10:30 | Allocutions d'ouverture et présentations Le Président du Comité permanent ouvrira la réunion et la Secrétaire exécutive de la CMS accueillera les participants et fera des remarques introductives. | Pas de document | |
| | Adoption de l'ordre du jour et du programme de la réunion | StC52/Doc.3.2/Rev.2 StC52/Doc.3.2/Rev.1 | Le Comité permanent sera invité à examiner l'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour annoté (y compris le programme) et à faire toute proposition de modification, y compris sur les questions à examiner au point 20 de l'ordre du jour (Divers), et à les adopter. |
| | Règlement intérieur Le Secrétariat présentera un document proposant des modifications pour remédier à un certain nombre d'incohérences et de dispositions qui gagneraient à être clarifiées et pour adapter plusieurs règles dans le cas où une réunion est accueillie virtuellement. Le Secrétariat fournira également des conseils supplémentaires sur les aspects organisationnels de la réunion. | StC53/Doc.2 | Le Comité permanent sera invité à examiner et à approuver les propositions d'amendement du règlement intérieur. |
| | 9. Rapport du Secrétariat La Secrétaire exécutive fera un rapport sur les principales activités du Secrétariat depuis la dernière réunion du Comité permanent. | Pas de document | Le Comité permanent sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations |
| | 15. Mise en oeuvre du Programme de travail (2020 – 2023) | StC53/Doc.15 | Le Comité permanent sera invité à prendre note de l'état d'avancement de la mise en œuvre du POW 2020-2023 et à fournir des orientations. |
| | 10.2 Mobilisation des ressources | StC53/Doc.10.2 | Le Comité permanent sera invité à prendre note du document sur la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du programme de travail et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM8) pour la mise en œuvre de la CMS au niveau national, et à fournir des orientations. |

| Heures | Points de l'ordre du jour | Documents pertinents | Commentaires/ Résultats de la réunion |
|-----------------------|--|---|--|
| 10 :30 – 11 :00 | Pause | | |
| 11:00 – 12:30 | 10.1 Mise en œuvre du budget de la CMS Le secrétariat présentera le document pertinent et le président du sous-comité des finances et du budget rendra compte de la discussion qui a eu lieu lors de la réunion du sous-comité le 18 octobre. | StC53/Doc.10.1 | Le Comité permanent sera invité à prendre note du document et du rapport du président du sous-comité des finances et du budget et à fournir des orientations. |
| | 17. Espèces migratrices dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 Le Secrétariat présentera le document pertinent | StC53/Doc.17 StC53/Doc.17/Add.1 StC53/Inf.1 | Le Comité permanent est invité à prendre note des progrès accomplis et à conseiller le Secrétariat sur la poursuite de son travail et de son engagement dans le développement et la mise en œuvre du GBF. |
| 12 :30 – 14 :30 | Pause déjeuner | | |
| 14 :30 – 16 :00 | Progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 Le Secrétariat présentera le document pertinent | StC53/Doc.11 | Le Comité permanent est invité à prendre note du document et à tenir compte de ses conclusions lors de l'examen des options pour le suivi du SPMS 2015-2023 (traité séparément dans le document StC53/Doc.12). |
| | Options pour un suivi du plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 Le Secrétariat présentera le document pertinent | StC53/Doc.12 StC53/Doc.12/Add.1 | Le Comité permanent est invité à prendre note des options suggérées pour le suivi du SPMS 2015-2023 et à fournir des orientations sur l'élaboration de propositions appropriées qui pourraient être soumises à la COP14 pour examen. |
| 16 :00 – 16 :30 | Pause | | |
| 16 :30 – 18 :00 | 12. Options pour un suivi du plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 (suite) | StC53/Doc.12 | Le Comité permanent est invité à poursuivre les discussions, si nécessaire, et à fournir des orientations sur l'élaboration de propositions appropriées qui pourraient être soumises à la COP14 pour examen. |
| A partir de 18 :30 | Dîner de réception offert par le gouvernement allemand Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire Robert-Schumann-Platz 3, 53175 Bonn | | |

JEUDI 20 OCTOBRE 2022

Salle de réunion du haut, AHH, Campus ONU

| Heures | Points de l'ordre du jour | Documents pertinents | Commentaires/ Résultats de la réunion |
|-----------------|--|---|--|
| 09:00 – 10:30 | 12. Options pour un suivi du plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 (suite) | StC53/Doc.12 | Le Comité permanent est invité à poursuivre les discussions, si nécessaire, et à fournir des orientations sur l'élaboration de propositions appropriées qui pourraient être soumises à la COP14 pour examen. |
| | 13. Coopération entre la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et la CMS | StC53/Doc.13 | Le Comité permanent est invité à prendre note du document et à fournir toute orientation au Secrétariat en ce qui concerne la poursuite de l'engagement avec l'IPBES et la promotion de l'inclusion d'une évaluation de la connectivité dans le programme de travail continu de l'IPBES. |
| | 16. Mécanisme d'examen | StC53/Doc.16 | Le Comité permanent sera invité à prendre note du document et à fournir des orientations sur la préparation de lignes directrices opérationnelles pour le mécanisme d'examen de la CMS. |
| 10:30 – 11:00 | Pause | | |
| 11:00 – 12:30 | 14. Organisation de la COP14 Un représentant du pays hôte de la COP14 et le Secrétariat présenteront le point de l'ordre du jour, y compris les questions d'organisation, de procédure et de fond. | Pas de document | Le Comité permanent sera invité à prendre note de l'état d'avancement de l'accueil et des préparatifs de la COP14 et à fournir des orientations. |
| | 4-8 Rapports Les représentants des membres régionaux, le dépositaire, la présidence de la COP, le PNUE et d'autres observateurs seront invités à faire un rapport oral sur les développements depuis le StC52. | StC53/Doc.4 StC53/Doc.5.1.1 StC53/Doc.5.1.2 StC53/Doc.5.2.1 StC53/Doc.6 StC53/Doc.7 StC53/Doc.8 | Le comité permanent sera invité à prendre note des rapports et à fournir des orientations. |
| 12:30 – 14:30 | Pause déjeuner | | |
| 14 :30 – 16 :00 | 4-8 Rapports (suite) Les représentants des membres régionaux, le dépositaire, la présidence de la COP, le PNUE et d'autres observateurs seront invités à faire un rapport oral sur les développements depuis le StC52. | StC53/Doc.4 StC53/Doc.5.1.1 StC53/Doc.5.1.2 StC53/Doc.5.2.1 StC53/Doc.6 StC53/Doc.7 StC53/Doc.8 | Le comité permanent sera invité à prendre note des rapports et à fournir des orientations. |

| Heures | Points de l'ordre du jour | Documents pertinents | Commentaires/ Résultats de la réunion |
|-----------------|--|----------------------|---|
| 16:00 – 16:30 | Pause | | |
| 16 :30 – 18 :00 | 18. Lieu et date des prochaines réunions du Comité permanent Le Secrétariat présentera le point de l'ordre du jour. | Pas de document | Le Comité permanent sera invité à prendre note et à fournir des orientations. |
| | 19. Autres questions | Pas de document | |
| | 20. Observations finales | Pas de document | |